

**05CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 avril 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
 Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
 Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
 Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
 Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Absente : Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 2 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 377 197,36 \$.

2.2 Avis de motion règlement 566-INC-2023 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie

2.3 Don au Club Optimiste de Maniwaki pour le Camp le Terrier

2.4 Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie

2.5 Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau – Demande de soutien financier

2.6 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais

2.7 Sous seing - Chemin Noël Charlebois

2.8 Demande d'exemption

2.9 La Note Verte – Demande de soutien financier

2.10 Dépôt du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5 TRANSPORT

5.1 Mandat pour quatre (4) ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

6 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Octroi de contrat pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques

7 LOISIRS ET CULTURE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Demande d'appui pour l'achat d'un deuxième compresseur

8.2 Représentant sur l'Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie de la Vallée-de-la-Gatineau

8.3 Entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique et sur glace par la Ville de Maniwaki – Autorisation de signature

8.4 Service d'urgence 9-1-1

9. VARIA

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-04-CMD054 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphane Rivest, appuyé par Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-04-CMD055 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilles Jolivette, appuyé par Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-04-CMD056 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 377 197,36 \$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 186 072,11 \$;
- Chèques : no. 11851 à no. 11879
- Prélèvements automatiques : no. 3339 à 3354;
- Factures à payer : 159 153,38 \$;
- Payes : 31 971,87 \$;
- Chèques annulés : 11872, 11874

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Kathy Milone, appuyée par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

John-David McFaul
Directeur général par intérim et
greffier-trésorier par intérim

**AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 566-INC-2023
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION
D'UNE UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INCENDIE**

Par la présente, la conseillère Kathy Milone donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 566-INC-2023 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie. Le projet de règlement 566-INC-2023 est déposé à cette même séance.

2023-04-CMD057

**DON AU CLUB OPTIMISTE DE MANIWAKI POUR LE
CAMP LE TERRIER**

CONSIDÉRANT QUE le Camp le Terrier contribue au développement et à l'épanouissement des jeunes de la municipalité et des alentours;

CONSIDÉRANT QUE le camp a besoin de dons pour maintenir ses activités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Stéphane Rivest appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser un don de 1 296,74 \$ représentant le montant de la taxation foncière pour l'année 2023; tout en maintenant les taxes de services applicables;
- d'autoriser un don pour le montant de la taxe foncière pour les cinq (5) ans années à venir.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD058

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Jolivette appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-03-CMD059

**PLACE AUX JEUNES VALLÉE-DE-LA-GATINEAU –
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

ATTENDU QUE la mission de Place aux jeunes est d'inciter les diplômés, ou en voie de l'être, à venir ou revenir s'établir en région;

ATTENDU QUE Place aux jeunes offre des services d'accueil et d'intégration personnalisés : aide à la recherche de logement, participation à des activités de réseautage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Lacourcière appuyé par Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'allouer un montant de 200,00 \$ à Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau afin de continuer à offrir des activités dynamiques et de grande qualité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD060

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT
REGROUPE – SOLUTION UMQ – REGROUPEMENT
QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF-MAURICIE-
LAURENTIDES-OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités/ou Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité de Déléage, et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires Inc. s'est déjà vue octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat Solution UMQ à octroyer soit de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Déléage souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires Inc.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Jolivette appuyé par Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement Solution UMQ sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

QUE la municipalité de Déléage mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour accès à son dossier d'assurance collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Déléage s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité de Déléage durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Déléage joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Déléage, s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD061

SOUS SEING – CHEMIN NOËL CHARLEBOIS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'effectuer l'enregistrement du chemin Noël Charlebois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Stéphane Rivest appuyé par Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Déléage, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD062 DEMANDE D'EXEMPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Délégation a à son service un avocat, et qui agit à titre de directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Kathy Milone appuyée par Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que par la résolution 2023-04-CMD062 adoptée lors de la séance tenue le 4 avril 2023, de déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (chapitre B-1, r.20) :
- que la Municipalité de Délégation se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD063 LA NOTE VERTE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'école de musique, La Note Verte;

CONSIDÉRANT que La Note Verte donne des cours de musique et des ateliers culturels aux jeunes de la Vallée-de-la-Gatineau depuis sept (7) ans déjà. Les activités reposent essentiellement sur du bénévolat;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Lacourcière appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'allouer un montant de 500,00 \$ à La Note Verte.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**NOTE AU PROCÈS VERBAL BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR
L'ANNÉE 2021**

M. John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim procède au dépôt devant le conseil du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2021, lequel sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**2023-04-CMD064 MANDAT POUR QUATRE (4) ANS À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL
DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE
SODIUM)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Délégation a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Jolivette appuyé par Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité de Déléage confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé la Municipalité de Déléage devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité de Déléage confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité de Déléage, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Municipalité de Déléage confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Déléage s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Déléage s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité de Déléage reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-04-CMD065 OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE VIDANGE,
DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES BOUES
SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation qui a été réalisé;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission reçu;

Nom	Résidentiel Vidange partiel - Résidence isolée	Résidentiel vidange total - Résidence isolée	Service de base non résidentiel	Service hors collecte - (3 jours)	Service hors collecte - d'urgence (16 heures)	Certains services spéciaux	Kilomètres suppl. parcourus
Les Services Sanitaires Mario Céré Inc.	147,50 \$	175,50 \$	38,00 \$	50 %	75 %	--	2,50 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Stéphane Rivest appuyé par Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'octroyer le contrat pour le service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques à « Services Sanitaires Mario Céré » et d'autoriser le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim et la mairesse à signer tous les documents nécessaires pour l'octroi.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD066

DEMANDE D'APPUI POUR L'ACHAT D'UN DEUXIÈME COMPRESSEUR

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie doit s'approvisionner régulièrement en air respirable suite aux interventions ou pratiques;
ATTENDU QU'actuellement la ville de Maniwaki possède le seul compresseur d'air respirable sur le territoire;

ATTENDU QUE la localisation géographique du compresseur est problématique pour certaines municipalités plus au sud;

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie et des contraintes de ressources humaines;

ATTENDU QU'un deuxième équipement est non seulement nécessaire pour optimiser les opérations sur le territoire, mais prolongera la durée de vie de l'équipement de la ville de Maniwaki;

ATTENDU QUE lorsqu'un bris d'équipement survient les municipalités doivent se déplacer à l'extérieur de la MRCVG pour s'approvisionner en air ce qui occasionne des coûts supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Jolivette appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le conseil de la municipalité de Délage appui la demande de l'Association des Gestionnaires en Sécurité Incendie de la Vallée-de-la-Gatineau (AGSIVG) au conseil des maires d'autoriser l'achat d'un deuxième compresseur d'air respirable et que celui-ci soit installé à la caserne de Kazabazua;

QUE l'AGSIVG s'engage à rechercher les programmes de subvention pertinent;

QUE toutes les municipalités aient accès à ce deuxième compresseur et qu'il soit financé par une quote-part équitable pour tous.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD067

REPRÉSENTANT SUR L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU QUE chaque service de sécurité incendie à son directeur incendie;

ATTENDU QUE l'AGSIVG est une association régionale créé pour les directeurs incendies afin de discuter des enjeux de chaque service incendie;

ATTENDU QUE l'AGSIVG demande que chaque municipalité ait un représentant à l'association soit le directeur, un officier du service incendie ou tout autre personne désignée par la municipalité;

ATTENDU QUE les rencontres se tiennent une fois par mois à des endroits différents sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lacourcière appuyé par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer Monsieur Michel Paul et Monsieur Louis-Simon Lapointe comme représentants de la municipalité de Délage à l'AGSIVG.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD068

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET À LA FOURNITURE DES SERVICES D'INTERVENTION EN DÉSINCARCÉRATION ET EN SAUVETAGE NAUTIQUE ET SUR GLACE PAR LA VILLE DE MANIWAKI – AUTORISATION SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie ne possède ni les équipements ni les expertises pour intervenir en situation d'urgence nécessitant de la désincarcération où des sauvetages nautiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer la nouvelle entente relative à la fourniture mutuelle de protection contre l'incendie, à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique, selon les articles 569 et suivants le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-24.1) qui stipule que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, selon les tarifs ci-dessous;

	Tarif
Autopompe	205,00 \$/heure
Camion-citerne	205,00 \$/heure
Camion échelle	1 537,50 \$/heure
Unité d'urgence (poste de commandement, bateau, véhicule en désincarcération)	102,50 \$/heure
Véhicule du directeur du service de sécurité incendie	51.25 \$/heure

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Kathy Milone appuyée par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim, à signer l'entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique et sur glace par la Ville de Maniwaki.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD069 SERVICE D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'au début de l'année 2023, la municipalité de Délégé faisant affaire avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière Appalaches pour le service incendie (CAUCA) ;

CONSIDÉRANT la problématique soulevé par le service incendie dans les transmissions des informations par les tours cellulaires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait les démarches afin que ce service d'urgence soit modifié pour protéger la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Serge Lacourcière appuyé par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à signer tous documents pertinents à cette effet et l'autorise à effectuer le changement de service incendie, du 9-1-1 et du service d'urgence municipale avec le Groupe CLR Inc.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-CMD070 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Kathy Milone, appuyée par Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h20.

ADOPTÉE.

Anne Potvin,
Mairesse

John-David McFaul,
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim